

AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DCNMP/47./T/2018-2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS, DE LA CLOTURE ET DE REHABILITATION DES BUREAUX A GAHUMO

- Date de publication : 14./03./2019.
- Date d'ouverture des offres : 02./04./2019.

Objet

1. L'office Burundais des recettes « OBR », invite par le présent avis d'appel d'offres national ouvert, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la construction des logements, de la clôture et de réhabilitation des bureaux à Gahumo.
2. **Financement du marché**

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2018-2019.

Allotissement et délais

3. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un lot unique détaillés comme suit :
 - Construction des logements+cuisine ;
 - Construction de la clôture ;
 - Réhabilitation des bureaux ;

Le marché sera exécuté sur la Colline Masango, Commune Mishiha, Province CANKUZO.

4. *Tous les travaux sont à réaliser dans un délai de six (06) mois calendriers au maximum.*

Conditions de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'inéligibilité énumérée à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29/01/2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04/02/2008 portant Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

7. Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au commissariat des services généraux de l'OBR situé au 3^{ème} étage de l'immeuble VIRAGO sise quartier industriel, avenue de la Tanzanie, N° 936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22282146.
8. Il peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille Francs Burundi (100.000 BIF), qui sera versée sur le sous-compte des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.
9. Toute question concernant le présent dossier d'appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissariat des services généraux de l'OBR à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres figurant au point 12 ci-dessous. Le Maître d'Ouvrage répondra par courrier ou courrier électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (05) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des offres.

Visite du site des travaux.

10. Une visite guidée du site des travaux est fortement recommandée. Elle aura lieu **le 21 mars 2019.**
11. La rencontre est fixée sur le site de GAHUMO à **9h 30 min.**

Présentation et date-limite de dépôt des offres

12. Les offres devront comprendre une garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission d'un montant de **sept millions de Francs burundais (7.000.000 BIF)**.
13. Les offres devront être déposées au commissariat des services généraux de l'OBR situé au 3^{ème} étage de l'immeuble VIRAGO sise quartier industriel, avenue de la Tanzanie, N° 936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22282146 au plus tard le 02/04/2019 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'immeuble VIRAGO sise quartier industriel, avenue de la Tanzanie, N° 936a/A, 2^{ème} étage, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant qui le souhaitent, le 02/04/2019 à partir de 10 heures 30 minutes.

Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics révisé, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Un procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture.

Validité des offres

15. Les offres demeureront valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la date-limite d'ouverture des offres.

Critères de qualification

16. Les exigences en matière de qualifications sont indiquées dans les DPAO et à la Section II du présent dossier d'appel d'offres.

Fait à Bujumbura, le 13 / 3 /2019.

Le Commissaire des Services Généraux
et
Personne Responsable des Marchés Publics

Frédéric MANIRAMBONA

